

République française

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU**

COMMUNE DE REMAUVILLE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 12 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi douze décembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de REMAUVILLE, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Catherine PÉNIFAURE, Maire.

Date de la convocation : lundi 8 décembre 2025.

Présent(s) : Mme Catherine PÉNIFAURE, Mme Carole LOVERGNE, M. Stéphane MARTIGNON, Mme Michèle BANNERY, Mme Léone BOUVARD, Mme Lisiane DAGUET et M. Frédéric FROT.

Absent(s) : M. Cyril COURBE, M. Jean-Sébastien DEPAUW et Mme Amandine LE FLAHEC.

Pouvoir(s) : M. Marc-Antoine D'HALLUIN à Mme Léone BOUVARD.

Conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT, suite au défaut de quorum lors de la séance du 5 décembre 2025, le conseil municipal, réuni en seconde convocation, délibère valablement sans condition de quorum.

Secrétaire de séance : Mme Carole LOVERGNE.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance.
- CCMSL : convention territoriale globale avec la CAF.
- Informations et questions diverses.

Convention Territoriale Globale avec la CAF

2025/19

Mme le Maire explique le point et rappelle les grandes lignes de cette convention.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité sociale,

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU la Convention Territoriale Globale (CTG) jointe en annexe,

CONSIDÉRANT que la Convention Territoriale Globale (CTG) est un accord-cadre conclu entre les acteurs locaux et la CAF visant à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants, les principaux apports de la CTG reposent sur l'accompagnement technique et financier de la CAF et la mise en place d'action personnalisée à son territoire.

La CTG intéresse une série de politiques publiques locales dont :

- L'accès aux droits et l'inclusion numérique ;
- La petite enfance ;
- La parentalité ;
- L'enfance et la jeunesse ;
- L'animation de la vie sociale ;
- Le logement et l'habitat adaptés aux enjeux du territoire ;
- Une diversité des besoins sociaux des habitants.

Dédiée aux habitants du territoire, la démarche d'un diagnostic partagé a permis une meilleure prise en compte des besoins sociaux grandissants sur le territoire et pour lesquels des actions pourront être engagées en « *Thématiques* ».

Par la présente délibération, la commune de Remauville intègre une CTG, comportant la Communauté de Communes et la CAF pour une durée de 5 ans (2026-2030).

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

APPROUVE la Convention Territoriale Globale et autorise le Maire à signer tout document s'y référant.

Informations et questions diverses

- RSU - synthèse du rapport social unique de 2024 : Mme le Maire présente le rapport établi par le Centre de Gestion de Seine-et-Marne, suite aux informations transmises par la mairie lors de l'enquête annuelle. Elle précise que ce rapport concerne les agents et qu'il reprend différents éléments tels que les effectifs avec des répartitions par âges, filières et catégories.

Mme le Maire annonce qu'en 2024, les charges de personnel ont représenté 38,95 % des charges de fonctionnement totales de la commune. Elle indique que le taux d'absentéisme était de 28 %.

Mme BANNERY demande en quoi consiste le travail des agents communaux.

À la demande de Mme BOUVARD, Mme le Maire explique la fonction de l'agent technique de la mairie, et à la demande de Mme BANNERY, celle de l'agent technique de l'école.

Mme BANNERY regrette qu'il n'y ait plus de poste équivalent à un garde-champêtre. Mme le Maire explique que le poste d'agent technique communal nécessite l'achat d'un véhicule, de matériels adéquats et des habilitations.

- Réunion avec l'Agence Routière Départementale (ARD) : Mme le Maire rappelle la réclamation d'un riverain, concernant un problème de sécurité routière route de Bouchereau. Elle indique avoir rencontré le responsable de l'ARD, avec Mme LOVERGNE. Celui-ci propose un marquage au sol, avec une ligne continue, permettant de délimiter la voie de circulation.

- Défense incendie : Mme le Maire informe le Conseil municipal de la restitution de la mise à jour du schéma de défense incendie de la commune, qui doit être réalisé tous les 5 ans. Elle précise que l'entreprise a présenté son rapport lors d'une réunion en mairie, avec les représentants du PSB, de la SAUR et la commune de Poligny. Il a été mis en évidence les manquements de réalisation de réserves incendie prévues dans certains permis de construire. Ce rapport précise également, qu'il faudra prévoir l'emplacement de futurs poteaux incendie (PI), lors de nouvelles constructions, selon les OAP prévues au PLU de la commune. Il propose de peindre en vert les PI devenus inutilisables, en raison d'un trop faible débit. Cela permettrait de les différencier.

Un PI entre Poligny, Remauville et Chaintreaux est à envisager, mais il faudra attendre le schéma directeur du PSB, en 2027.

- Subvention amendes de Police 2025 : Mme Le Maire annonce que la commune a reçu une subvention de 12 481 €, pour la réalisation des ilots définitifs rue Grande, ainsi que pour la création du coussin berlinois, rue de Bouchereau. Les travaux devraient commencer début 2026, ce qui permettra ensuite, d'installer les chicane provisoires à Bouchereau.

- Subvention FER 2025 : Mme le Maire indique que les travaux relatifs à l'écoulement des eaux pluviales seront subventionnés à hauteur de 35 %. Elle rappelle qu'il s'agit du chemin de Ferme et devant le 46 bis rue Grande.

- État des routes : Mme le Maire indique que la route de Préaux est dangereuse et très étroite, avec d'importants nids de poule. M. FROT, Mmes DAGUET et BANNERY proposent que cette route communale soit mise en sens unique. Cette route, étant située sur la commune de Remauville et sur celle de Lorrez-le-Bocage, une concertation entre les deux mairies est indispensable.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 20 h.55.

Le Secrétaire de séance,

Carole LOVERGNE

Le Maire,

Catherine PENFAURE